FICHE DE POSTE POUR LES MAITRES DE SOUTIEN LINGUISTIQUE

Conditions de recrutement et compétences exigées

Tous les enseignants du premier degré peuvent postuler pour un poste de soutien linguistique. Il n'est pas exigé de certificat d'aptitude spécial. Toutefois, des compétences spécifiques sont requises dans le domaine du « français langue étrangère » et/ou de la linguistique, si possible validées par un diplôme universitaire dans les disciplines citées, ou par une expérience avérée dans cet enseignement.

Fonctionnement administratif

Les maîtres de soutien linguistique sont rattachés administrativement à une école. Ils exercent sous l'autorité des IEN dans chaque bassin.

Fonctionnement pédagogique

La mission des maîtres de soutien linguistique se décline en plusieurs actions.

- Recensement des élèves nouveaux arrivants non-francophones dans les écoles au moyen des fiches (cf site de l'Inspection académique) que les directeurs d'école font parvenir aux IEN à l'inscription des élèves. Au besoin, aide aux directeurs pour le renseignement de ces fiches.
- Positionnement des élèves.
- A partir du positionnement individuel, élaboration et mise en œuvre d'actions de soutien individuelles ou en petits groupes : constitution de projets individuels, élaboration d'un emploi du temps même si celui-ci est par définition évolutif.
- Le cas échéant, définition et coordination de l'action des aides-éducateurs ou assistants d'éducation ou assistants pédagogiques lorsque ceux-ci ont, dans leurs propres missions, l'aide aux élèves non-francophones.
- Mise en œuvre d'évaluations.

Relations-Formation

Les maîtres de soutien linguistique travaillent en étroite relation avec le CASNAV.
Ils sont associés aux actions de formation (stages de formation continue ou animations de circonscription).

Bilan

Au terme de chaque année scolaire, les maîtres de soutien linguistique adressent aux IEN un compte-rendu d'activité.